

Réunion du Conseil Municipal
Du 11 octobre 2017 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 octobre 2017 à la Mairie sur convocation en date du 05/10/2017 sous la présidence du Maire M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme ILAHA-ITEMA, Mme BOUGOUIN, Mme DEXET, Mme RIVAUD, Mme GUINEBERT.

Procuration : Néant

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme BOUGOUIN est désignée secrétaire de séance.

Présence de deux membres du Conseil Municipal des Jeunes, Lorenzo BRUANT et Théo BESSON accompagnés par Arnaud GAVINET, animateur. Ils présentent au conseil municipal le projet de règlement intérieur du CMJ.

Après quelques modifications demandées par des élus, le règlement intérieur est approuvé. Les 2 logos apparaîtront sur le document (celui de la Commune et celui créé par le CMJ).

Ils présentent ensuite deux projets d'aménagement :

- Passages piétons dans la rue de la République (entre l'Encre Bleue et le salon de coiffure ; devant la boulangerie Escalmel ; devant l'escalier de la Mairie). M. le Maire dit que c'est une idée excellente mais que ce n'est pas forcément simple. Il leur conseille de s'adresser à la Maison du Département pour connaître la faisabilité des divers emplacements et qu'ensuite il faudra chiffrer le projet. Alors le projet pourra être présenté au Conseil Municipal.
- Aménagement d'un jardin partagé : le CMJ propose de le faire à l'emplacement de la maison écrasée dite CHALARD face au parking de la Mairie. M. le Maire dit qu'il faut prendre l'avis de l'architecte des Bâtiments de France car c'est dans le périmètre de protection de l'Eglise qui est un Monument classé.

Le CMJ a également pensé à créer un poulailler.

M. le Maire invite le CMJ à participer à la cérémonie de commémoration du 11 novembre dont des membres pourront participer aux lectures. Il les remercie pour leur exposé.

Le Maire présente ses décisions prises dans le cadre de ses délégations pour le 3^{ème} trimestre 2017.

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision
3è T 2017	7	10/08/2017	1	maîtrise d'œuvre programme aménagement aire de co-voiturage	4 004€ HT

Dossier 1 : Signalétique Centre-Bourg : choix du marché

M. le Maire donne la parole à M. VARACHAUD qui présente à l'Assemblée les maquettes proposées par l'entreprise MALINVAUD de Limoges. M. GARREAU dit qu'il préférerait une autre photo que l'Eglise sur les totems. M. le Maire explique qu'il a été fait le choix de ne pas faire une signalétique individualisée pour chaque commerçant d'où les logos des commerces existants positionnés sur les totems. M. VARACHAUD précise que l'entreprise MALINVAUD se servira des socles des panneaux à remplacer pour poser les nouveaux, ce qui coûte moins cher.

Après avoir fait quelques modifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer un marché avec l'entreprise MALINVAUD pour la signalétique du centre-bourg pour le montant de 19 569€ HT.

Dossier 2 : Programme sanitaires école : avenant n°1 lot 1

M. le Maire donne la parole à M. SALAGNAD qui présente l'avenant N°1 sur lot gros œuvre.

Attributaire : SARL Pierre GOURSAUD 19 La Berthe 87310 SAINT-AUVENT

Marché initial du 26/07/2017 Montant : 15 738,50€ HT

Avenant N°1 Montant : 2 028,00€ HT

Nouveau montant du marché : 17 766,50€ HT

Objet :

- Plus-value pour la démolition de contre cloisons en éléments de plâtre et démolition des deux conduits de cheminée

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant présenté et autorise le Maire à le signer.

Dossier 3 : Rénovation ancienne gendarmerie : demande de subventions

M. le Maire précise que les deux dossiers suivants concernent des demandes de subventions et que cela n'a pas valeur de travaux. Il présente les études réalisées par le cabinet OX Architectures de Couzeix.

Le montant des travaux concernant l'ancienne gendarmerie est estimé à 52 500€ HT avec une option sur laquelle le Conseil Municipal ne se positionne pas ce soir, c'est-à-dire l'aménagement des anciens bureaux en appartement. Les travaux prévus sont des travaux de ravalement de façades avec modification des ouvertures des anciens bureaux dans l'optique du futur aménagement, la modification des ouvertures devant être faites avant la rénovation de façades.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Dossier 4 : Rénovation Foyer Club Jean Barbet : demande de subventions

M. le Maire présente l'étude et dit que le montant estimé des travaux de rénovation est de 209 700€ HT avec options sur lesquelles le conseil ne se prononce pas ce soir. Les travaux concernent : la réfection des façades, la mise en accessibilité, les fenêtres, les sanitaires, chauffage, électricité. M. GARREAU dit que l'aménagement intérieur pourrait être revu avec notamment une salle attribuée au CMJ. M. SOURY dit que le montant du projet est énorme si on compare avec l'aménagement d'un bâtiment neuf comme la salle de motricité.

M. le Maire reprecise que ce sont des demandes de subventions et que ce cela ne vaut pas engagement de travaux. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Dossier 5 : Redevance assainissement 2018

M. le Maire propose de maintenir la redevance assainissement comme en 2017.

Part fixe sur les abonnements : 15,76€

Part proportionnelle sur la consommation : 0,8579€

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable et fixe ainsi la redevance assainissement à compter du 01/01/2018.

Dossier 6 : Taxe d'aménagement

M. le Maire propose de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 1% pour la nouvelle période de 2018-2020, car la taxe a des répercussions financières importantes pour les particuliers. Elle s'applique en fonction des permis de construire et est calculée en fonction de la valeur de la surface de construction. Le Département et la Commune recouvrent cette taxe à raison de 2/3, 1/3. Le taux de 1% est le taux minimum pour les communes dotées d'un PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire le taux de 1% pour la taxe d'aménagement pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 01/01/2018.

Dossier 7 : Secours Populaire : demande de subvention exceptionnelle Solidaribus

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'une subvention exceptionnelle du Secours Populaire 87 pour la réparation du camion du Solidaribus. Cette subvention pourrait être de 100€ pour la Commune sur une dépense de 5683€. Le Maire précise que nombreuses sont les personnes qui bénéficient des services du Solidaribus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 100€.

Dossier 8 : Services Techniques : création d'un poste Catégorie B

M. le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent des services techniques, il s'est interrogé sur la meilleure façon de remplacer cet agent. Après avoir vu comment certaines collectivités de même dimension fonctionnaient et consulté des collègues maires, il en est sorti que le recrutement d'un technicien (catégorie B) pourrait être avantageux afin d'optimiser le service technique de la Commune. Ce serait également une aide précieuse pour les demandes et l'étude des devis (voirie, bâtiments).

Il informe que parallèlement à ces réflexions, la Commune a reçu une candidature émanant d'un agent, technicien à la Communauté de Communes. Le Maire propose donc de créer un poste de Technicien principal 1^{ère} classe.

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. GARREAU), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée un poste de Technicien Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Dossier 9 : Services Techniques : accroissement temporaire d'activité

M. le Maire propose de reconduire pour 3 mois le contrat de l'agent qui bénéficiait d'un contrat pour accroissement saisonnier d'activité afin de lui permettre de terminer des travaux de bâtiment et de rester jusqu'à l'arrivée du nouvel agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

Fin de la séance à 22h30.